

N° 58

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 novembre 1992.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1993* **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,**

TOME V

ÉNERGIE

Par M. Robert LAUCOURNET,

Senateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Philippe François, Henri Revol, Robert Laucournet, Jean Huchon, *vice-présidents* ; William Chervy, Francisque Collomb, Jean-Paul Emin, François Gerbaud, Louis Minetti, *secrétaires* ; Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Baudot, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blazot, Marcel Bony, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, Gérard César, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désiré Debavelaere, Jean Delaneau, Jean-Pierre Demerliat, Rodolphe Désiré, Michel Doublet, Pierre Dumas, Mme Josette Durrieu, MM. Bernard Dussaut, André Fosset, Aubert Garcia, Charles Ginesy, Jean Grandon, Georges Gruillot, Mme Anne Heinis, MM. Rémi Herment, Bernard Hugo, Roger Husson, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, René Marqués, François Mathieu, Serge Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Gerard Miquel, Louis Moinard, Paul Moreau, Joseph Ostermann, Aibert Pen, Jean Pépin, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Paul Raoult, Jean-Marie Rausch, Roger Rigaudière, Jean-Jacques Robert, Jacques Rocca Serra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 23) et 2950 (tome IX).

Sénat : 55 et 56 (annexe n° 21) (1992-1993).

---

Lois de finances.

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>CHAPITRE PREMIER : Le contexte mondial</b>	
<b>Le XVème congrès du conseil mondial de l'énergie</b> .....	5
<b>A. LES THÈMES MAJEURS</b> .....	5
<b>B. LES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES</b> .....	6
<b>CHAPITRE II : L'Europe de l'énergie</b> .....	7
<b>I. L'AVENIR DU MARCHÉ UNIQUE DE L'ÉNERGIE</b> .....	7
<b>II. QUID DU PROJET EUROPÉEN D'ÉCOTAXE</b> .....	8
<b>CHAPITRE III : Le bilan énergétique français</b> .....	11
<b>A. LA FRANCE DE L'ÉNERGIE EN 1991</b> .....	11
<b>1. La France n'a pas économisé d'énergie en 1991</b> .....	11
<b>2. L'évolution de la facture énergétique</b> .....	12
<b>3. La progression du taux d'indépendance</b> .....	12
<b>B. LE BILAN GLOBALEMENT POSITIF ÉTABLI PAR L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (A.I.E.)</b> .....	13
<b>1. Les principaux satisfecits</b> .....	13
<b>2. Les principales critiques et recommandations</b> .....	13
<b>CHAPITRE IV : Les axes majeurs de la politique énergétique de la France</b> .....	15
<b>A. MAINTENIR LES ACQUIS DU PROGRAMME ÉLECTRONUCLEAIRE</b> .....	15
<b>B. ACCENTUER LES EFFORTS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ÉNERGIE</b> .....	16
<b>1. Poursuivre les économies d'énergie</b> .....	16
<b>2. Développer l'utilisation des biocarburants</b> .....	17
<b>3. Promouvoir la voiture électrique</b> .....	17
<b>C. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES OPÉRATEURS FRANÇAIS</b> .....	18
<b>1. L'électricité</b> .....	18
<b>2. Le gaz</b> .....	19
<b>3. Le pétrole</b> .....	21
<b>4. Le charbon</b> .....	22
<b>CONCLUSION</b> .....	23

Mesdames, Messieurs,

Il faut, tout d'abord, se féliciter que le Gouvernement, en nommant un ministre chargé de l'énergie, ait ainsi réaffirmé l'importance stratégique de ce secteur de l'économie française.

Les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1993 au titre de l'énergie représentent 58,6 % de l'ensemble des crédits du budget de l'industrie (dépenses ordinaires et crédits de paiement), avec 11,3 milliards de francs.

Les autorisations de programme au titre du secteur de l'énergie représentent 8,8 % de l'ensemble de celles figurant au budget de l'énergie, avec cependant une baisse de 10,2 % des autorisations de programme destinées à la politique énergétique.

## **CHAPITRE PREMIER**

### **Le contexte mondial**

#### **Le XVème congrès du conseil mondial de l'énergie**

Votre rapporteur estime intéressant de présenter une brève synthèse des travaux de XVème congrès mondial de l'énergie qui s'est tenu à Madrid du 20 au 25 septembre 1992 autour du thème «Energie et vie», et auquel certains membres de la commission des Affaires économiques et du Plan ont partiellement assisté.

#### **A. LES THÈMES MAJEURS**

Trois thèmes principaux ont été abordés :

- La première priorité doit être de soulager la pauvreté des pays en développement. Or, leurs approvisionnements en énergie sont indispensables pour la réussite de leur développement économique et l'augmentation de l'utilisation des ressources énergétiques est inévitable en tant qu'élément d'appui à ce processus.

- Le développement économique, accompagné de l'amélioration de l'utilisation des ressources énergétiques, et la protection de l'environnement ne s'inscrivent pas dans une opposition inéluctable.

- Il ne faut pas s'attendre à un manque de ressources énergétiques dans les trois prochaines décennies. Toutefois, il n'existe pas non plus de réponse technique immédiate et évidente pour

augmenter l'approvisionnement énergétique et, dans le même temps, protéger l'environnement. Cela signifie qu'il faudra à affronter le défi de la distribution inégale des ressources énergétiques et le problème mondial de la destruction de l'environnement avec les armes dont nous disposons actuellement.

## B LES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Il y a trois zones d'action au niveau international qui méritent une emphase particulière :

- Les institutions internationales devraient se consacrer en profondeur et d'urgence à l'organisation de programmes «prudents» et de mesures adaptées qui permettent d'aborder le changement climatique à envisager ;

- Il convient de faire appel aux Nations Unies, pour qu'elles mettent en place un mécanisme permettant un meilleur dialogue entre les pays industrialisés et les pays en développement sur le transfert technologique et la mobilisation de fonds d'investissement, pour pouvoir répondre plus rapidement aux besoins énergétiques des pays en développement.

- S'agissant plus particulièrement de l'énergie nucléaire de l'Europe de l'Est et de la CEI, chaque pays de l'O.C.D.E. devrait assurer immédiatement les fonds nécessaires pour contribuer à l'identification des améliorations à apporter dans les centrales nucléaires de ces pays et devrait fournir les sources énergétiques alternatives là où celles-ci sont nécessaires. Cet effort demandera des milliards de dollars et une volonté politique décidée.

## CHAPITRE II

### L'Europe de l'énergie

#### I. L'AVENIR DU MARCHÉ UNIQUE DE L'ÉNERGIE

Alors que s'effectue la transposition en droit national des directives -de 1990 et 1991- concernant le transit des énergies et la transparence de leurs tarifs, à l'élaboration desquelles la France a apporté un concours actif, une nouvelle procédure s'est engagée qui relève de l'article 100 A du Traité des Communautés européennes, et qui met en jeu la procédure dite de coopération avec le Parlement européen. Cette dernière fait suite à une mise en demeure que la Commission adressée en août 1991 à plusieurs États-membres (dont la France), jugeant les droits exclusifs d'importation et d'exportation de gaz et d'électricité incompatibles avec le Traité instituant la C.E.E.

Le 17 janvier 1992, la Commission européenne a adopté deux projets de directives visant à l'achèvement du marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel.

Ces deux projets rencontrent la ferme opposition du Gouvernement français et une opposition au moins partielle d'une majorité d'États-membres.

Ils prévoient, en effet, la suppression des droits exclusifs d'importation, d'exportation, de production, de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Ils prévoient également le découplage des comptes touchant à la production et au transport d'électricité et de gaz naturel pour les grandes entreprises verticalement intégrées (telles qu'Electricité de France ou Gaz de France). Enfin, et cette dernière initiative est la plus contestée, ils prescrivent la mise en place progressive, en vue d'une généralisation dès 1996, de l'accès des tiers

au réseau (A.T.R.). Il s'agirait du droit pour tout consommateur important d'énergie de passer contrat de fourniture d'électricité ou de gaz naturel au producteur de son choix et d'exiger du réseau de transport l'acheminement de l'énergie commandée contre un droit de péage «raisonnable».

La France a refusé les principes directeurs de ces projets qui mettraient en péril la sécurité d'approvisionnement, l'obligation de fourniture, la programmation des investissements et l'ensemble des règles relevant du service public de l'énergie, notamment celles qui touchent à la protection des consommateurs «captifs». Elle est toutefois favorable à une réflexion sur la suppression progressive du monopole de production.

Le 30 novembre 1992, le Conseil Energie devrait se saisir à nouveau de ce délicat dossier.

## II. QUID DU PROJET EUROPÉEN D'ÉCOTAXE

La Communauté s'est engagée à stabiliser ses émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) en l'an 2000, à leur niveau de 1990 -objectif qui paraît difficile à atteindre-. Elle a proposé une stratégie communautaire dont l'un des axes principaux consisterait à mettre en place une taxe spécifique sur l'énergie.

Dans le dispositif envisagé, les énergies fossiles seraient taxées pour moitié sur les émissions de dioxyde de carbone, l'autre moitié de la taxe étant assise sur la valeur thermique des énergies (fossiles ou non), à l'exclusion des énergies renouvelables.

La France considère que les modalités de cette taxe ne sont pas adaptées à l'objectif poursuivi et risquent d'avoir des effets contraires au but recherché.

En effet, elle dénonce, notamment, le fait que l'assiette proposée inclut la consommation d'énergie hydro-électrique et d'énergie nucléaire qui n'entraînent pourtant pas d'émission de CO<sub>2</sub>. L'adoption de ces dispositions conduirait, en réalité, à pénaliser les énergies dont l'utilisation est susceptible de réduire rapidement et significativement la consommation d'énergies fossiles émettrices de CO<sub>2</sub>.

Enfin, la France s'est inquiétée de la perte de compétitivité qui résulterait de l'application d'une telle taxe pour les entreprises communautaires. Dans ce contexte, il est raisonnable que

la Commission ait subordonné la mise en oeuvre de la taxe dans la Communauté à l'adoption, par d'autres pays membres de l'O.C.D.E., d'une taxe similaire ou de mesures d'effet financier équivalent.



## CHAPITRE III

### Le bilan énergétique français

#### A. LA FRANCE DE L'ENERGIE EN 1991

##### 1. La France n'a pas économisé d'énergie en 1991

Sa consommation énergétique a, en effet, progressé plus vite que le produit intérieur brut (+ 1,6 % contre + 1,4 %).

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- les principales économies d'énergie ont déjà été réalisées, notamment dans le domaine industriel ;

- les prix de l'énergie ont été relativement bas en 1991, ce qui n'incite pas les opérateurs à l'économiser ;

- les différentes formes d'énergie se livrent une concurrence assez intense sur le marché français, qui suscite les actions promotionnelles ;

- enfin, la fusion de l'A.F.M.E., avec l'A.N.R.E.P. et l'AQUA a été plus lente et plus difficile que prévu ; en conséquence, la nouvelle agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) a fonctionné de manière très sporadique en 1991, l'année 1992 s'annonçant cependant beaucoup favorablement.

Cette progression de la consommation d'énergie primaire recouvre des évolutions contrastées, avec :

- une hausse de 6 % de la consommation de charbon, en raison d'un recours important aux centrales thermiques au charbon (+ 20 %), les conditions climatiques ayant -en 1991- affecté la production hydraulique ;

- une stabilité de la consommation de pétrole ;
- une forte percée de la consommation de gaz naturel, avec une progression de + 4,5 % ;
- et une augmentation modérée (+ 1,5 %) de la consommation d'électricité primaire (1).

## **2. L'évolution de la facture énergétique**

En 1991, la facture énergétique s'est très légèrement dégradée, avec 94,8 milliards de francs contre 93 milliards en 1990. Elle devrait cependant connaître une baisse en 1992.

Les importations d'énergie ne représentent plus que moins de 10 % des importations totales de la France, contre près de 30 % juste après le deuxième choc pétrolier.

En outre, l'efficacité énergétique s'est améliorée de 13 % environ depuis 1980, bien qu'elle ait tendance à marquer le pas depuis trois ans.

## **3. La progression du taux d'indépendance énergétique**

Le taux d'indépendance énergétique a fortement progressé grâce aux économies d'énergie et à la production nucléaire, passant de 22,5 % en 1973 à 48 % en 1991. Il a cependant tendance à stagner autour de ce dernier chiffre depuis quatre ans.

---

*(1) consommation d'électricité primaire – production nucléaire + production hydraulique - solde des échanges d'électricité*

## B. LE BILAN GLOBALEMENT POSITIF ÉTABLI PAR L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE (A.I.E.)

L'entrée officielle de la France au sein de l'A.I.E. en juin 1992 a été l'occasion pour cette dernière de publier un premier rapport sur la politique énergétique française.

### 1. Les principaux satisfecits

L'A.I.E. a notamment salué :

- le succès de la politique française de réduction de la dépendance extérieure ;
- les résultats *«impressionnants»* dans le domaine des économies d'énergie ;
- la bonne position de la France au regard des émissions polluantes.

### 2. Les principales critiques et recommandations

Si l'A.I.E. note que la France possède *«l'une des économies les plus efficaces sur le plan énergétique dans l'ensemble de l'A.I.E.»*, elle fait cependant remarquer que, depuis quinze ans, les marchés de l'énergie ont évolué. Leur évolution future est entachée d'incertitudes considérables et de nouveaux défis sont apparus, ce qui plaide en faveur *«d'une flexibilité accrue dans le système énergétique français»*. Elle relève que la politique énergétique de la France est arrivée à un tournant et que des changements sont nécessaires pour s'adapter aux contraintes et aux possibilités énergétiques des années 1990.

L'A.I.E. estime que la contribution de l'électro-nucléaire atteint presque les limites maximales et suggère qu'il serait opportun d'étudier d'autres moyens, basés sur l'utilisation performante et non polluante du gaz et du charbon, notamment la cogénération et l'autoproduction, ainsi que sur les énergies renouvelables.

Dans le domaine des économies d'énergie, après s'être félicitée de la création de l'ADEME, l'A.I.E. a accordé la priorité à deux domaines :

- le chauffage résidentiel, pour lequel des tarifs plus saisonnalisés pourraient rationaliser l'usage de l'électricité ;

- les transports routiers, secteur dans lequel existe l'essentiel des possibilités de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Votre rapporteur estime que, dans ce contexte, la politique énergétique de la France semble prendre les orientations souhaitables.

## **CHAPITRE IV**

### **Les axes majeurs de la politique énergétique de la France**

On visera ici les objectifs internes, après avoir brièvement rappelé, qu'au plan international, la France oeuvre à la construction de l'Europe de l'énergie et contribue au développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'outil nucléaire, de la protection de l'environnement et des économies d'énergie. A cet égard, la France participe activement à la conclusion de l'accord de base de la Charte européenne de l'énergie, dont le but est d'établir un premier cadre normatif garantissant une certaine sécurité juridique et économique aux investissements de long terme à réaliser dans ces pays.

#### **A. MAINTENIR LES ACQUIS DU PROGRAMME ÉLECTRONUCLÉAIRE**

La substitution de l'énergie nucléaire aux combustibles fossiles pour la production d'électricité est aujourd'hui achevée. L'effort national devrait donc dorénavant être essentiellement tourné vers la consolidation de l'acquis et le programme d'équipement devrait suivre l'évolution des besoins, la sûreté demeurant une priorité absolue.

La politique électronucléaire comporte trois orientations :

- assurer le meilleur emploi de l'outil industriel ;
- fermer le cycle du combustible. A cet égard, il faut préciser que les décrets d'application de la loi du 30 décembre 1991

relative aux recherches sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité ou à vie longue devrait être publiés très prochainement.

Par ailleurs, un médiateur sera désigné dans les semaines à venir pour permettre le choix des sites d'implantation de deux laboratoires de recherche souterrains.

Rappelons que ces recherches porteront sur le stockage profond des déchets, la diminution de leur nocivité et leur conditionnement.

Pour 1993, la subvention de fonctionnement du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) devrait connaître une augmentation de 3 % par rapport aux crédits votés pour 1992. En revanche, pour la troisième année consécutive, la subvention d'investissement qui lui était auparavant octroyée, ne sera pas reconduite.

En réalité, le C.E.A. vient d'engager une profonde mutation, placée sous le signe du recentrage et des économies de fonctionnement. Ces dernières devraient être transférées sur le budget d'investissement.

S'agissant de la filière des surgenerateurs, le Gouvernement a décidé, en juillet 1992, de demander des travaux complémentaires pour améliorer la sûreté de Superphénix, à l'égard du risque d'incendie lié à l'utilisation du sodium, avant de pouvoir autoriser le redémarrage du surgénérateur.

- Enfin, la coopération nucléaire civile engagée avec plusieurs pays européens -notamment en matière de sûreté- sera poursuivie et étendue aux pays d'Europe centrale et orientale.

## **B. ACCENTUER LES EFFORTS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ÉNERGIE**

### **1. Poursuivre les économies d'énergie**

Les économies d'énergie constituent un volet essentiel de la politique énergétique française. Elles répondent au souci d'éviter une trop grande dépendance stratégique à l'égard du Moyen-Orient, de limiter la facture énergétique de la France et de protéger l'environnement.

Cette politique se traduira, notamment :

- au plan communautaire, par le soutien aux programmes d'économies d'énergie, tel que celui faisant l'objet du projet de directive relatif au programme SAVE ;

- au plan national, la récente création de l'ADEME devrait permettre une meilleure utilisation des synergies entre les politiques de l'environnement et de l'énergie. Dans ce cadre, les interventions de la nouvelle agence seront axées sur la recherche-développement, les aides aux opérations de démonstration, les actions d'information, de conseil, de diagnostic et de formation, la maîtrise de l'énergie étant au premier rang de ses préoccupations.

## **2. Développer l'utilisation des biocarburants**

Les biocarburants présentent de multiples avantages liés à leur impact positif sur l'indépendance énergétique de la France, la sécurité d'approvisionnement, la balance commerciale, l'environnement, l'activité des agriculteurs et donc l'aménagement du territoire. Les enjeux sont donc essentiels et l'on peut ainsi espérer à la fois doubler la part nationale d'approvisionnement en carburant (de 5 % à l'heure actuelle) et utiliser ainsi une partie des terres destinées à être retirées de la production alimentaire dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune.

A cet égard, outre la décision de prorogation de la défiscalisation, votre commission se félicite de l'adoption par le Sénat de l'excellente proposition de loi rapportée par notre collègue Michel Souplet au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, qui tend à faciliter l'incorporation progressive des carburants d'origine agricole aux carburants pétroliers.

Votre commission espère vivement qu'il y sera donné suite et que le Gouvernement adoptera dès que possible une position constructive sur cet important sujet.

## **3. Promouvoir la voiture électrique**

Il faut se féliciter de l'accord intervenu en juillet 1992 entre les constructeurs automobiles et les pouvoirs publics pour

promouvoir la voiture électrique, véhicule qui a pour mérite de consommer une énergie nationale, de ne pas polluer et d'être silencieux.

Deux grands programmes seront prochainement lancés, il s'agit de :

- la mise en place d'un réseau urbain de bornes de recharge par E.D.F. dans dix villes et la création d'incitations spécifiques (primes à l'achat, parking gratuit) ;

- le lancement d'une opération-test à Tours en 1993, avec un système de location ou de libre-service.

### **C. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES OPÉRATEURS FRANÇAIS**

Le ministère délégué à l'énergie assure la tutelle des établissements et grandes entreprises du secteur avec le souci de renforcer leur compétitivité.

#### **1. L'électricité**

Quatre grands dossiers sont actuellement prioritaires pour E.D.F. :

● mener à bien sa stratégie de partenariat européen, qui est destinée à se substituer à la baisse mécanique des exportations d'électricité à partir de 1997 ;

● mettre en place le nouveau contrat de plan avec l'Etat, pour la période 1993-1997. E.D.F. souhaite accorder la primauté à la réduction de son endettement sur la baisse des tarifs d'électricité, ceci dans le but de permettre la reprise de ses investissements, dans un contexte de croissance modérée de son chiffre d'affaires.

Il faut souligner que les objectifs assignés à E.D.F. dans le cadre du présent contrat de plan sont en voie d'être atteints, tant en termes de gestion d'entreprise que de baisse des prix de l'électricité en



francs constants (la hausse des tarifs ayant été, chaque année, inférieure de 1,5 % au taux d'inflation).

E.D.F. a aussi amorcé son désendettement, qui est passé de 232 milliards de francs de francs en 1989 à 214 milliards en 1991 et moins de 200 milliards de francs prévus pour 1992. Ses charges financières représenteront environ 12 % du chiffre d'affaires contre 27 % en 1983.

En 1991, E.D.F. a réalisé un résultat net positif de 1,883 milliard de francs. Ce résultat pourrait atteindre 2 milliards en 1992, sur lesquels l'Etat s'apprête toutefois à prélever 665 millions de francs au titre de sa «*rémunération complémentaire*» prévue au contrat de plan.

- Gagner le pari de la diversification , dans le traitement des déchets et le câble notamment. E.D.F. cherche ainsi à utiliser ses compétences pour renforcer ses liens avec les collectivités locales.

- Prendre davantage en compte les préoccupations en matière d'environnement.

C'est ainsi qu'E.D.F. s'est lancée dans un vaste programme d'enfouissement des lignes basse et moyenne tension (55.000 kilomètres de lignes d'ici à 1996 pour un coût de 1 milliard de francs par an).

## **2. Le gaz**

Le contrat d'objectifs signé le 28 février 1991 entre l'Etat et G.D.F. définit les orientations de développement stratégique de l'entreprise et les conditions de son équilibre financier.

- S'agissant des orientations stratégiques, le contrat prévoit que G.D.F. doit :

- en France, perfectionner les activités des métiers traditionnels, grâce notamment à une politique commerciale ambitieuse (30 % de pénétration dans le logement neuf en 1993).

Ensuite, se diversifier, soit par le développement de nouveaux services (domotique, etc...) soit par une valorisation des savoir-faire (matériel de réseau, etc...);

- en Europe, valoriser ses installations dans un marché promis à une ouverture et à une concurrence croissantes;

- dans le monde, accroître la maîtrise du marché de l'approvisionnement, en exerçant les métiers de base et en développant la recherche.

• S'agissant de l'équilibre financier, il devrait être amélioré grâce à la dynamique tarifs - productivité - désendettement :

- les tarifs doivent prendre en compte les variations des coûts d'approvisionnement, grâce à deux rendez-vous annuels avec les pouvoirs publics;

- en contrepartie, l'établissement s'engage à améliorer sa productivité d'au moins 2 % par an et à rétrocéder la moitié de ses gains aux consommateurs par le biais des tarifs;

- les gains disponibles permettront d'accroître la rentabilité nette et ainsi de réduire le niveau d'endettement, à raison d'au moins 4 milliards de francs sur la période. L'investissement doit donc s'ajuster en conséquence, avec toutefois la possibilité de réduire d'un milliard de francs l'objectif de désendettement en vue de financer les projets de diversification géographique.

• Le bilan de l'exercice 1991 et les perspectives pour 1992 s'annoncent satisfaisants.

En 1991, l'impact négatif de la forte hausse des prix d'approvisionnement n'a été que partiellement masqué par un climat favorable, ce qui explique que le résultat net, corrigé des incidences climatiques, s'élève à 729 millions de francs contre 1.231 millions en 1990, en dépit d'une progression importante du chiffre d'affaires de G.D.F. (+ 18,1 %).

Pour 1992, le résultat net devrait atteindre 1,5 milliard de francs, grâce notamment à des prix d'achat du gaz plus favorables. Ce bénéfice devrait permettre de réaliser les objectifs de désendettement prévus pour la période 1991-1992.

Cette évolution est satisfaisante pour l'avenir. Il faut rappeler que, compte tenu de son faible impact sur l'environnement et de la relativement bonne répartition géopolitique de ses réserves, le gaz est appelé à jouer un rôle croissant dans le bilan énergétique de la France.

### **3. Le pétrole**

Il faut relever que, si la crise du Golfe a eu beaucoup moins d'impact sur les marchés pétroliers que le choc pétrolier de 1979, à la fois en termes de durée et d'ampleur, elle a, en revanche, modifié la perception des acteurs du secteur. Elle a, en effet, rappelé la vulnérabilité des pays face aux ruptures soudaines d'approvisionnement, leur dépendance à l'égard du Moyen-Orient et a suscité la prise de conscience de la nécessité de développer la coopération dans ce domaine.

A cet égard, la France a activement participé à la relance du dialogue entre pays producteurs et consommateurs de produits pétroliers.

Le contexte européen, quant à lui, est marqué par la mise en oeuvre du Marché unique et la libre circulation des produits pétroliers, qui imposent la disparition du régime d'autorisations d'importations prévu par la loi du 30 mars 1928.

C'est pourquoi, le Sénat vient d'examiner -en première lecture- un projet de loi portant réforme du régime pétrolier qui, outre qu'il supprime les autorisations préalables, maintient des obligations de pavillon national et de constitution de stocks stratégiques.

S'agissant de l'activité du raffinage et de la distribution en France, l'année 1991 a représenté une embellie. L'inquiétude semble cependant régner dans l'industrie du raffinage qui souffre, en 1992, de la faiblesse des marges et dont les importants besoins d'investissements se font urgents.

Enfin, rappelons que le ministre chargé de l'énergie a confirmé que les hydrocarbures continueront de jouer dans l'avenir un rôle de premier plan.

#### **4. Le charbon**

La politique française concernant le charbon consiste essentiellement à gérer le déclin. En effet, le charbon français est condamné par ses coûts. Depuis six ans, le rendement des mines de fond françaises a pourtant augmenté de 94 % et le volume extrait par chaque salarié a doublé. En 1991, le prix de revient de la tonne est même tombé de 541 francs à 505 francs. Mais, face au tarif mondial de moins de 350 francs la tonne, ces efforts restent insuffisants.

Dans ce contexte, en 1991, pour un chiffre d'affaires de 9,8 milliards de francs, les Charbonnages de France ont perdu 5,4 milliards de francs. Le résultat final négatif de 1992 devrait être moindre, à - 420 millions de francs environ.

Cet alourdissement du résultat final après subvention, en 1991, s'explique par l'incidence d'éléments exceptionnels et non récurrents constitués par un accroissement des provisions pour restructuration (l'effet de la fin des Houilles du bassin Nord-Pas-de-Calais) et par l'amortissement ou la dépréciation exceptionnelle des actifs des découvertes (principalement celle de Carmaux).

En raison de la dégradation des comptes des Charbonnages de France, l'endettement à long et moyen terme s'est élevé à près de 18,3 milliards de francs à fin 1991 et à près de 18,8 milliards de francs au 30 juillet 1992.

Les charges financières nettes ont représenté 30 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en 1991.

Il reste donc indispensable de maintenir une aide budgétaire importante aux Charbonnages de France pour pallier la dégradation profonde de la situation financière de l'établissement, dont le niveau d'endettement est trop élevé.

La subvention d'exploitation destinée aux Charbonnages de France dans le projet de loi de finances pour 1993 s'élève à 2,4 milliards de francs. La baisse de 490 millions enregistrée par rapport à 1992, liée à la redéfinition des bassins de la Mure et de Carmaux est, en partie, compensée par l'ajustement de la subvention pour couverture des charges spécifiques à hauteur de 445 millions de francs.

\*

\* \*

**Lors de l'examen par la Commission des Affaires économiques et du Plan des crédits relatifs à l'énergie figurant au projet de loi de finances pour 1993, le rapporteur pour avis a estimé, à titre personnel, que ces crédits auraient pu faire l'objet d'un avis favorable.**

**Toutefois, la commission a pris la décision de principe de ne pas exprimer d'avis sur les crédits budgétaires inscrits dans la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993, compte tenu des conditions particulières de sa discussion.**